

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **21/03/2023**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **14** Votants : **17**

Présents : MM. FLORENTY – MALARD – COUZON –CASTAING – CHAUSSAT –DUBOE – GUILLOT D – GROS – GUILLAUMARD – LAVESQUE – LISSANDREAU – PERIER – SEAUT – VERGNAUD

Absents excusés : MM. BIALE – DAUDOU – DELORT – DELROC – GUILLOT C –

Pouvoir : BIALE Frédéric donne pouvoir à LISSANDREAU Virginie

 GUILLOT Cédric donne pouvoir à COUZON Ghislaine

 DELROC Nathalie donne pouvoir à GROS Isabelle

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la délibération

- 2023.11 Cession de terrain à Périgord Habitat
- 2023.12 Renouvellement défibrillateur
- 2023.13 Achat matériel salle des fêtes

Le conseil APPROUVE l'ajout.

2023.08 RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2022, le rapport d'activité de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2023.09 REHABILITATION ENERGETIQUE MAIRIE

La mairie est un bâtiment très ancien et très énergivore, des travaux ont déjà été menés avec le remplacement des menuiseries il y a quelques années.

Une étude énergétique a été demandé à l'ATD 24 avec une réorganisation du secrétariat.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant €	Origine	Montant €	%
Travaux	222 300 €	Fond vert	75 360 €	30
Frais ingénierie	28 899 €	Conseil Départemental	62 800 €	25
		Autofinancement	113 040 €	45
Total dépenses	251 200 €	Total recettes	251 200 €	100

L'ORGANE DECISIONNEL, Propose :

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le représentant légal à solliciter l'octroi de subventions auprès de l'État au titre du Fond vert, conseil départemental au titre des contrats de territoire.
- **DE S'ENGAGER** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- **D'AUTORISER** le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

2023.10 APPROBATION NOUVEAUX STATUTS ATD 24

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Le Maire RAPPELLE que l'adhésion de l'ATD 24 permet à la collectivité de :

- Avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :
 - o Conseils, études d'opportunité et des études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial
 - o Assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires
- Souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure

APPROUVE les statuts de l'Agence,

DESIGNE Monsieur le Maire, comme son représentant au sein des organes délibérants à l'Agence.

2023.11 CESSION D'UN TERRAIN A PERIGORD HABITAT

M. le Maire expose la demande de Périgord habitat.

En effet les deux logements sis 5 et 5bis rue Roger Peyrefiche de Périgord Habitat sont construits sur la parcelle ZI 407 appartenant à la commune.

Périgord Habitat propose de leur rétrocéder cette parcelle pour l'euro symbolique.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la cession de la parcelle ZI 407 pour l'euro symbolique.

PROPOSE de faire un acte administratif,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2023.12 RENOUELEMENT DU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le défibrillateur de la salle des sports est hors d'usage, après contact avec l'entreprise le defibrillateur.com, notre DAE n'est plus sous garantie échange standard, il propose :

- Soit de réparer notre DAE actuel pour 399€ HT, les prochaines réparations seront soumises à devis et l'envoi du matériel sera à nos frais
- Soit d'acheter le nouveau pack DefibLIB avec support et service de maintenance au tarif de 1250€ HT.

L'assemblée s'interroge sur l'état du second défibrillateur situé à la salle des fêtes, suivant son état voir pour un devis de remplacement des 2 en même temps.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de demander un devis aux deux fournisseurs des défibrillateurs de la commune.

2023.13 ACHAT MATERIEL SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la commission salle des fêtes.

Après consultation de plusieurs entreprises, pour 15 tables rondes Ø150 ou Ø180, 50 tables rectangulaire, 200 chaises :

- Comat & valco : 24 684 € TTC
- Adequat : 26 715.26 € TTC
- Serem : 24 760.95 € TTC

La commission a choisi le moins disant Comat & Valco, après réflexion il a été décidé que 12 tables rondes seraient suffisantes et plus simple en stockage. Un nouveau devis a été demandé à Comat & Valco en ce sens, d'un montant de 23 760€TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le devis de Comat & Valco pour un montant de 23 760€ TTC

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

CONTRIBUTION FINANCIERE COURSE ROBERT LAURIERE

Monsieur le Maire fait part de la demande de contribution financière pour la course cycliste Robert LAURIERE, qui se déroulera le dimanche 16 avril 2023, ils passeront sur la commune au niveau de la RD20. Le conseil avec 4 abstentions et le reste contre, refuse de donner une contribution.

SMD3

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SMD3 sur leurs préoccupations d'accès aux PAV, il propose de mettre en place des rampes afin de rehausser l'accès aux trappes. Monsieur le Maire propose de rencontrer le responsable M. ALLAVOINE pour une présentation du dispositif.

CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu de la SPA suite a une dénonciation pour maltraitance sur une habitation de la commune. La SPA propose de mettre en place une convention tripartite avec une répartition des coûts entre la commune (50%), la SPA (25%) et l'association Chats libres (25%). Après contact avec l'association Chats libre, le repérage des chats et le nombre doit être défini par la commune avant la mise en place de la convention.

PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe qu'il a signé avec l'entreprise RISO France pour un nouveau photocopieur mais à froid qui est moins énergivore en électricité et moins cher en copie couleur. En plus des économies en fonctionnement, il est plus rapide pour l'utilisation des secrétaires.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Madame Mireille VERGNAUD invite l'assemblée à voir les avancées du nettoyage au niveau du champ des peupliers route des Anguilles, avec mise en place de bancs, tables en pierre et implantation du bonhomme sculpté lors de la foire d'automne et la commission propose de nommer « l'espace Tournillou » en accord avec son fils et en hommage à un ancien cantonnier.

FÊTE LOCALE

Monsieur le Maire propose de reconduire le repas offert par la municipalité aux administrés le samedi 10 juin 2023 à 12h. Suivant les conditions climatiques trop chaud ou pluie, le repas pourra être consommé à l'intérieure de la salle des fêtes.

REUNION DES MAIRES DU CANTON

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la réunion des maires du canton, il a été évoqué le déploiement de la fibre, avec une annonce de commercialisation en 2025.

BUS SCOLAIRE

Madame Virginie LISSANDREAU demande si le bus scolaire ne pourrait pas arriver par la RD6089 le matin sur le parking de l'école afin de fluidifier la circulation. Monsieur le Maire précise que c'est dangereux de reprendre la RD6089 et de plus qu'il faudrait que les parents ne se garent pas le long de la descente afin qu'il puisse s'engager sans risque sur la rue.

VELO ROUTE VOIE VERTE

Madame Stéphanie DUBOE demande s'il y a une interdiction pour les camions 38 Tonnes sur la voie, car elle est déjà très abimée. Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de limitation de tonnage sur cette voie.

COMMISSION CIMETIERE

Monsieur Jean-François MALARD fait part que la commission a fait une première visite de 2h30 et fait un repérage des tombes abandonnées dans le vieux cimetière. Des devis de reprise de tombe ont été demandés aux pompes funèbres du secteur.

Des administrés demandent que l'eau soit réouverte au cimetière. Elle sera remise en service après le 15 avril 2023.

REUNION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme VERGNAUD fait part d'un transfert de compétence assainissement collectif à la CCICP au janvier 2026. Il y a un risque au niveau du coût car le lissage risque d'être vers le haut. De plus il y aura une mise aux normes certaines du réseau qui coûtent très cher.

Prochain conseil le vendredi 14 avril 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE	<i>Excusé</i>	GUILLOT D	
DELORT	<i>Excusée</i>	LAVESQUE	
GUILLOT C	<i>Excusé</i>	LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC	<i>Excusée</i>		